swiss granum
Schweizerische Branchenorganisation Getreide, Ölsaaten und Eiweisspflanzen
Organisation de la Branche Suisse des Céréales, Oléagineux et Protéagineux

swiss granum
Belpstrase 26
Postfach
3001 Bern
Tel. +41 (0)31 385 72 72
Fax +41 (0)31 385 72 75
info@swissgranum.ch
www.swissgranum.ch

Communiqué de presse

Berne, le 2 juillet 2019

Récolte 2020 : recommandations de semis de swiss granum

Swiss granum, en concertation avec les partenaires de la filière, publie des recommandations générales de semis pour la récolte 2020. Lors des semis de blé, les résultats de qualité des années précédentes doivent impérativement être pris en compte. En outre, les suppléments et déductions pour la teneur en protéines de la classe TOP sont à reporter jusqu'aux producteurs. Un important potentiel existe au niveau des ventes de blé fourrager. Pour le colza et le tournesol, les quantités attribuées par la Fédération suisse des producteurs de céréales doivent être respectées.

En collaboration avec les partenaires du marché répartis le long de la filière, swiss granum établit des recommandations de semis, afin de gérer l'offre en Suisse. Il s'agit de moyennes nationales. En raison des besoins spécifiques des transformateurs, des différences régionales sont possibles. Les centres collecteurs ont ainsi un rôle important en tant que coordinateur et plateforme d'informations.

Pour le blé panifiable, la répartition de la production suivante est visée : 40% de TOP, 40% de classe I et 20% de classe II.

- Suisse Premium/SUISSE GARANTIE (fenaco):
  - région CH-romande : réduire le TOP, maintenir la classe I, augmenter la classe II
  - région CH central : maintenir le TOP, réduire la classe I, augmenter la classe II
  - région CH-orientale : maintenir le TOP, la classe I et II
- IP-Suisse : augmenter le TOP^{Q}, réduire le TOP, augmenter les classes I et II
- Bio Suisse : en accord avec les acheteurs, principalement production de variétés TOP selon la liste variétale FiBL
- IG Dinkel : culture d'Oberkulmer Rotkorn dans les régions avec une pression accrue de rouille jaune, Oberkulmer Rotkorn ou Ostro possibles dans les autres régions

La production de seigle, d'épeautre et de blé biscuit se fait après concertation avec l'acheteur.

Afin de réduire la dépendance dans le domaine des matières premières pour les aliments pour animaux, il est recommandé d'augmenter les surfaces de blé fourrager, de maïs grain et des pois protéagineux, ainsi que de maintenir la surface d'orge et de triticale. Pour la production d'orge, il faut prendre en considération les besoins des moulins fourragers, à savoir des poids à l'hectolitre élevés. Pour le triticale, il faut choisir des variétés résistantes à l'ergot. Des variétés appropriées se trouvent sur la liste recommandée de swiss granum.

Pour le colza, les attributions de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) font foi. La production de colza HOLL se fait sous contrat. En raison de la bonne demande, la surface de production peut à nouveau être augmentée. Il n'existe toujours pas de garantie de prise en charge pour les quantités produites hors attribution. Pour le soja, il existe des contrats avec des transformateurs qui permettent l'écoulement d'une quantité de soja équivalente à celle de l'année précédente dans le secteur fourrager. Pour le tournesol, les attributions de la FSPC font également foi pour la production. En raison de l'augmentation visée pour le colza, la quantité attribuée est toutefois nettement inférieure à celle de 2019. C'est pourquoi la surface de tournesol doit être réduite.

Lors du choix des cultures et des variétés, il faut prendre en compte les exigences qualitatives et les recommandations des acheteurs. Lors des dialogues avec les centres collecteurs, il convient de continuer à influencer de manière ciblée les paramètres de qualité par une production adaptée au site et un choix variétal approprié. Lors des semis de blé, les résultats de qualité des années précédentes doivent impérativement être pris en compte. Swiss granum rappelle que les suppléments et déductions de prix pour la teneur en protéines de la classe TOP sont à reporter jusqu'aux producteurs. Cette recommandation concernant l'application entre producteur et centre collecteur est mentionnée dans les conditions de prise en charge de swiss granum à partir de la récolte 2019.

Téléchargement
Le document est disponible sous forme électronique sur www.swissgranum.ch.

Contact
Stephan Scheuner, directeur
Téléphone 031 385 72 76
Courriel scheuner@swissgranum.ch